



## **PRÉFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE**

### **Compte rendu du 8<sup>e</sup> COPIL**

#### **Site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne**

Nantes (DREAL des Pays de la Loire) – 11 mars 2016

#### **Ordre du jour**

- 1. Présentation de la mise en œuvre des actions du DOCOB ;**
- 2. Bilan de l'état d'avancement de la fiche action n°1 : adaptation du périmètre du site aux enjeux de conservation ;**
- 3. Information sur la suite de l'animation du site.**

#### **Personnes présentes :**

Daniel LE DIREACH – Préfecture Maritime de l'Atlantique  
Sophie OLLIVIER – Préfecture Maritime de l'Atlantique  
Pierrick MARION – DREAL Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes  
Laure DUPECHAUD – AAMP Antenne Atlantique  
Hubert CARRE – CNPMEM  
Perrine DUCLOY – CNPMEM  
Estelle BAUDINIÈRE – CNPMEM  
Françoise GUIMAS – DREAL Pays de la Loire  
Yves LOUIS – DIRM NAMO  
Alice DUMONT – DIRM SA  
Matthieu BRUNET – DDTM 17  
Thibault BROSSARD – DDTM 17  
Pascal NAULLEAU – DDTM 85 / DML  
Michel CROCHET – CRPMEM Poitou-Charentes  
Laurie DURAND – CRPMEM Poitou-Charentes  
Nolwenn GACE-RIMAUD – Les pêcheurs de Bretagne  
Anne-Laure BARILLE – Bio-Littoral  
Jean-Pierre LEAUTE – IFREMER  
Pierre-Guy SAURIAU – CNRS-LIENSs  
Jean-Paul DUBILLOT – UNAN Charente-Maritime

## COMPTE RENDU

A 10h30, Monsieur l'Administrateur Général des Affaires Maritimes **Daniel LE DIREACH**, adjoint au préfet maritime de l'Atlantique, ouvre le 8<sup>ème</sup> Comité de Pilotage (COPIL) du site Natura 2000 « Plateau de Rochebonne ». Il se présente en disant qu'il a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> septembre 2015 et que ce COPIL est le premier qu'il a le plaisir de présider pour ce site 100% marin, sous juridiction de la Préfecture maritime.

Il propose de faire un tour de table de présentation des invités durant lequel Estelle BAUDINIÈRE, Chargée de mission au CNPMM, en profite pour excuser José JOUVEAU et Fanny BRIVOAL, respectivement Président et Secrétaire Générale du COREPEM. Il remercie la DREAL Pays de la Loire de son accueil pour ce COPIL et celui qui aura lieu plus tard dans l'après-midi, pour le site du Plateau du Four. Il commence par faire un rappel sur ce site Natura 2000 et l'historique de sa mise en gestion. Il précise que ce site 100% marin de 97 hectares est localisé en ZEE au large de l'Île de Ré et est inclus dans la ZPS « Pertuis charentais - Rochebonne », désignée au titre de la Directive Oiseaux. Il ajoute que le COPIL a été installé en avril 2010 et a été suivi de 4 COPIL qui ont permis d'arriver au 6<sup>e</sup> COPIL durant lequel a été validé le DOCOB. Il indique que durant près de 2 années, l'animation a été mise en attente et a débuté en janvier 2015, pour une durée de 15 mois (début officialisé en avril 2015 lors du 7<sup>e</sup> COPIL). Il termine en disant que ce 8<sup>e</sup> COPIL a pour objectif de faire état du bilan des travaux et des réunions ayant eu lieu durant cette période d'animation, dont celui de l'action relative à la modification du périmètre. **Daniel LE DIREACH** passe la parole à **Estelle BAUDINIÈRE** qui présente l'ordre du jour qui sera déroulé pendant la séance.

### 1. Présentation de la mise en œuvre des actions du DOCOB ;

=> Voir le support de présentation joint à ce compte rendu

**Estelle BAUDINIÈRE** indique que sur les 7 actions décrites dans le DOCOB, 4 ont été animées au travers de 8 sous-actions. L'action n°1, liée à la modification du périmètre, sera détaillée lors de la deuxième partie de la réunion. La première action présentée est l'action « **5.a Suivi de l'évolution des usagers et de leur fréquentation sur le site** » réalisée par des comptages *in situ* par des pêcheurs professionnels. Dans cette optique, les Comités Régionaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de la façade Atlantique ont été sollicités pour communiquer le nom des pêcheurs pouvant exercer dans le périmètre Natura 2000 du Plateau de Rochebonne. Les 2 pêcheurs ayant réalisé les comptages en 2011 étaient intéressés pour renouveler l'opération et les formulaires accompagnés des instructions leur ont donc été envoyés. Pour les dédommager, une convention a été signée entre l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) et le CNPMM, d'une part et entre le CNPMM et les professionnels d'autre part. **Estelle BAUDINIÈRE** présente les résultats comparatifs entre 2011 et 2015 dont le bilan est le suivant :

- nombre de navires total, nombre maximal et nombre moyen de navires observés en 2015 équivalents à ceux de 2011 ;
- concentration toujours autour des têtes de roches mais également dans la partie nord du site en 2015 ;

- en 2015, le plus souvent un unique navire observé (14 jours d'observation) puis 3 et 5 navires (12 fois) alors qu'en 2011, 0 navire (27 fois), puis 3 navires (26 fois) et 2 navires (19 fois) ;
- fréquentation surtout concentrée sur les 2 mois touristiques d'été (juillet-août) avec chassé-croisé fin juillet ;
- moins de navires professionnels qu'en 2011 avec une activité surtout sur la tête de roche de La Congrée, un peu sur les autres pics rocheux (Pierre-Levée, Roches-Semées, Plateau du Sud-Est) et plus dispersée sur le reste du site ;
- plus de navires de loisir qu'en 2011 : chasse sous-marine surtout, plus de voiliers également. Pics le jeudi et le samedi (2011 : mercredi et le week-end). Concentration autour des pics rocheux et surtout autour de La Congrée ;
- conditions météorologiques déterminantes pour la sortie sur site (idem en 2011) : bonne visibilité, ciel dégagé, force de vent inférieure à 2 Beaufort (force 3 en 2011) ;
- fréquentation par des usagers avertis qui se renseignent sur les conditions météorologiques avant de s'y rendre et qui ont un certain niveau de connaissance en navigation et dans la pratique de leur activité.

Elle conclut en disant qu'il n'est pas observé de changement majeur de l'utilisation du site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne par les différentes activités humaines.

**Michel CROCHET**, du CRPMEM Poitou-Charentes, demande si les comptages des navires professionnels précisent les métiers pratiqués sur la zone.

**Estelle BAUDINIÈRE** lui répond que l'objectif du suivi de fréquentation, pour 2011 comme pour 2015, est de qualifier le type de navire et ne prévoit pas de détailler les métiers pratiqués pour la pêche professionnelle.

**Daniel LE DIREACH** demande si les formulaires remontés proviennent uniquement des pêcheurs professionnels qui vont sur le site.

**Estelle BAUDINIÈRE** lui confirme cette information et précise qu'un formulaire a été rempli pour chaque jour où ils sont allés sur site, qu'il y ait ou non des embarcations à observer.

**Perrine DUCLOY**, du CNPMEM, indique, au regard du diagramme du nombre de navires observés sur la période, que de mémoire l'année 2011 avait été mauvaise en termes de conditions météorologiques et que cela pourrait expliquer les différences entre la fréquentation observée en 2011 et 2015. En effet, elle émet l'hypothèse que ces conditions climatiques expliquent que les navires sont présents de manière plus homogène sur l'ensemble des jours d'observation en 2015 alors qu'en 2011 ils étaient concentrés sur un nombre plus faible de jours (pics sur le diagramme), lorsque les conditions étaient optimales.

**Françoise GUIMAS**, de la DREAL Pays de la Loire, souligne que le nombre d'observations reste faible dans l'absolu ; elles ne concernent que quelques unités, 12 navires maximum seulement.

**Daniel LE DIREACH** la rejoint en ajoutant que ces pics doivent correspondre à des jours de très beau temps.

**Perrine DUCLOY** soulève qu'en 2011 il y a eu beaucoup de jours où aucun navire n'a été observé mais que ce phénomène n'a pas été retrouvé dans les observations réalisées en 2015.

**Nolwenn GACE-RIMAUD** demande si le diagramme de la diapo 10 représente à la fois les navires professionnels et de loisir, ce à quoi **Estelle BAUDINIÈRE** répond que c'est bien le cas.

**Nolwenn GACE-RIMAUD** demande si le suivi de 2015 est comparable à celui de 2011 en termes de répartition des jours observés sur la semaine (diapo 11).

**Estelle BAUDINIÈRE** indique que l'effort d'observation des pêcheurs professionnels a été relativement soutenu sur toute la période et qu'il n'y a pas de différences conséquentes avec 2011 : elles ne peuvent pas expliquer la modification des « pics » de fréquentation selon le jour de la semaine.

**Jean-Paul DUBILLOT**, de l'UNAN Charente-Maritime, demande pourquoi il y a des jours où aucun navire n'était observé alors qu'il y avait au moins l'observateur sur le site, lui-même en action de pêche.

**Estelle BAUDINIÈRE** précise que les observateurs ont été retirés des comptages pour éviter les doublons (chaque observateur aurait pu compter l'autre s'ils étaient présents simultanément dans la même zone) mais qu'en effet il aurait fallu comptabiliser l'observateur lorsqu'il était seul.

**Perrine DUCLOY** ajoute que par manque de temps cette distinction n'a pas été faite. Ces éléments seront reprécisés par la suite, à l'occasion de la révision du DOCOB. Elle complète en disant qu'une autre information doit être vérifiée sur les comptages de 2011, à savoir si un jour où il n'y a pas eu d'observation correspond à un jour non observé ou bien à une absence de navire constaté sur le site.

**Estelle BAUDINIÈRE** poursuit la présentation avec l'action « **6.a Informer les différents usagers et acteurs du site des richesses naturelles du site et de la mise en œuvre du DOCOB** » dont le but est de diffuser toute information relative au site Natura 2000 via le site internet, tels que les comptes rendus des réunions et les présentations associées. Elle ajoute que depuis le début de l'animation, le site a subi un rafraîchissement de son visuel et des corrections de redirections des liens avec le soutien technique de l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN).

Elle passe à l'action suivante, « **7 Animation et vie du site** » décomposée en 3 sous-actions « **7.a Animation** » (communication) », « **7.b Assistance technique** » sur la mise à jour du DOCOB avec les derniers éléments ainsi que sur la mise en œuvre de l'analyse « risque pêche » (circulaire DEB/DPMA du 30 avril 2013) et « **7.c Assistance administrative** » (organisation des réunions diverses). Elle conclut en rappelant que toute nouvelle information sera intégrée à l'occasion de la prochaine session d'animation, cette tâche n'ayant pu être réalisée au cours de cette première phase d'animation par manque de temps.

**Daniel LE DIREACH**, précise concernant l'action 7.a, que la sollicitation de la DIRM sur le recensement des besoins en contrôles et en surveillance dans les AMP vient d'une initiative du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM) visant à mettre en place un système global de contrôle dans les AMP. Il indique que cette directive du Ministère est dans sa phase expérimentale et qu'elle s'appuiera sur le CROSS ETEL. Il se tourne vers le représentant de l'UNAN de Charente-Maritime et lui demande s'il pense que les observations d'embarcations de loisir sont représentatives de la fréquentation réelle du site.

**Jean-Paul DUBILLOT** confirme qu'il se retrouve dans ces résultats. Il précise cependant que, dans la plupart des cas, les voiliers (plutôt des grosses unités) ne font que passer par Rochebonne sans s'y arrêter pêcher. Ils peuvent parfois y passer une nuit mais repartent dès le lendemain. A contrario, il souligne la présence beaucoup plus importante de l'activité de chasse sous-marine. Il demande si les navires passant à plus d'1 MN du site étaient recensés.

**Daniel LE DIREACH**, à propos de la chasse sous-marine, demande s'il a été recensé une activité commerciale auprès des structures à terre qui prendrait un groupe de gens intéressés à bord, pour la journée.

**Estelle BAUDINIÈRE** indique que ce travail n'était pas prévu dans le cadre de cette convention d'animation car aurait demandé un temps de travail considérable, à l'image du travail d'enquête réalisé lors de la rédaction du DOCOB. Elle ajoute que les navires sont recensés dans la limite proche du périmètre Natura 2000 en se basant sur la carte de localisation du formulaire de contact, et dans la limite de la visibilité des observateurs.

**Perrine DUCLOY** rappelle que l'existence de ce type de structures est connue car elles ont pu être enquêtées par le chargé de mission pendant la rédaction du DOCOB en 2010-2011. L'objectif durant l'animation, avec les moyens qui ont été donnés, était de renouveler le suivi de fréquentation par comptages en mer uniquement. Elle ajoute qu'il serait malgré tout intéressant de renouveler les enquêtes auprès des structures de 2011.

**Anne-Laure BARILLE**, du bureau d'études Bio-Littoral, mentionne que ce ne sont que quelques clubs qui s'offrent parfois une sortie par an sur Rochebonne. Il peut également s'agir d'un groupe d'amis dont un possède l'embarcation adéquate, qui vont passer une journée sur place et qu'il sera difficile de les enquêter. L'éloignement à la côte (35 MN) engage des frais en carburant et des contraintes en termes de sécurité et de navigation, avec la détention du permis hauturier pour le pilote. Elle ajoute que les plongeurs doivent être très expérimentés et les conditions météorologiques optimales (petits coefficients, mer calme). A sa connaissance, il n'existe pas de « ligne régulière » pour Rochebonne. Les activités de plongée et de chasse sous-marine restent à titre exceptionnel.

**Perrine DUCLOY** complète en disant que le bilan des enquêtes détaillées dans le DOCOB confirme que la fréquence des visites des particuliers les plus passionnés d'entre eux ne dépasse pas 2 à 3 visites par an et que les structures, lorsqu'elles existent, peuvent se compter sur les doigts d'une main. Ces structures organisent au maximum 5 sorties par an sur la journée. Elle indique que lors de ces enquêtes, en 2011, un effort important avait été déployé mais peu de retour ont été faits et uniquement par des structures commerciales.

## **2. Bilan de l'état d'avancement de la fiche action n°1 : adaptation du périmètre du site aux enjeux de conservation ;**

**=> Voir le support de présentation joint à ce compte rendu**

**Estelle BAUDINIÈRE** rappelle les enjeux concernés (récif et mammifères marins) et leurs localisations dont certains ont été constatés en dehors du périmètre, justifiant la mise en œuvre de cette action. Elle rappelle également les modalités des dernières campagnes ayant pu apporter de nouvelles

informations sur ces deux enjeux. Pour l'habitat « récif », le marché avec la DREAL Poitou-Charentes en 2013 a permis à Bio-Littoral de faire état d'un bilan positif de l'état de conservation du site avec une forte richesse et biodiversité spécifique et des habitats caractéristiques du circalittoral faisant état d'un écosystème stable. Les données « mammifères marins » quant à elles, proviennent du Centre de la Mer de Biarritz (CMB) et de l'Observatoire PELAGIS de l'Université de La Rochelle. Les résultats du CMB, validés par le MNHN et par des scientifiques, sont détaillés dans le DOCOB et décrivent une concentration du Grand dauphin (GD) au nord du périmètre actuel. Aucune donnée nouvelle n'a été apportée depuis la validation de ce document en 2012. L'Observatoire PELAGIS n'a pas non plus de nouvelles données concernant le site de Rochebonne mais souligne que les concentrations des populations de GD sont majoritairement observées au niveau du talus continental.

**Jean-Paul DUBILLOT** est étonné que les observations de mammifères n'aient été recensées qu'au nord et au nord-est du périmètre car il a observé des marsouins et des GD 5 à 6 ans auparavant, en navigant à l'ouest de la Congrée.

**Michel CROCHET** estime que les mammifères marins ne sont pas présents uniquement dans ce secteur mais partout du fait de leur mobilité : ils se concentrent là où la nourriture est présente. Il est étonné qu'une zone de concentration du GD ressorte autant.

**Estelle BAUDINIÈRE** précise que ces données d'observation cumulées sur plus 30 années (1976-2010) montrent que les GD sont surtout observés entre la fin de l'hiver et le début du printemps, avec un pic en avril.

Elle poursuit sur le bilan établi à l'issue des groupes de travail en commençant avec l'habitat « récif », pour lequel les acteurs et usagers se sont accordés sur un périmètre modifié. Ce dernier intègre l'ensemble des platiers et pics qui assurent une bonne représentativité des habitats du Plateau de Rochebonne (diapo 20). Elle ajoute que le Formulaire Standard de Données (FSD) ne sera modifié qu'au niveau du pourcentage du site concerné par cet habitat et que la représentativité de l'habitat, la superficie relative, le statut de conservation et l'évaluation globale resteront inchangés.

**Michel CROCHET** confirme que ce nouveau périmètre lui paraît plus cohérent que celui actuellement désigné.

**Jean-Paul DUBILLOT** demande pourquoi la limite ouest du périmètre proposé pour l'enjeu récif passe si près des pics de La Congrée car si l'intérêt est de protéger, il trouverait intéressant d'élargir un peu plus à l'ouest.

**Daniel LE DIREACH** indique que ce point a certainement été décidé afin d'avoir un repère visuel en surface avec la balise.

**Anne-Laure BARILLE** souligne que les habitats plus au sud de La Congrée présentent un substrat vaseux et ne sont plus de type « récif ». Elle trouve important de conserver la partie nord du périmètre incluant les platiers rocheux abritant une grande richesse en espèces mais indique que les substrats vaseux présentent un intérêt écologique moindre. Elle ajoute que pour assurer une continuité et une cohérence de cet habitat « récif » pour le site de Rochebonne, il a été proposé d'intégrer les roches au sud du périmètre qui elles aussi, intégraient des habitats similaires aux autres secteurs de type « récif ».

**Pierrick MARION**, de la DREAL Aquitaine-Limousin -Poitou-Charentes, rappelle qu'un site doit être désigné sur la base de critères scientifiques, et non pas sur des critères socio-économiques puisque ceux-ci sont pris en compte dans la gestion du site (lequel n'est pas un sanctuaire). Il continue en disant qu'à l'origine, le site de Rochebonne était moins isolé que ce qu'il n'est aujourd'hui puisque les critères scientifiques orientaient le périmètre de la ZSC à l'identique de celui de la ZPS. Les inquiétudes des pêcheurs professionnels par rapports à de potentielles restrictions sur les habitats de la ZSC ont fait qu'une limite a été fixée au niveau de l'isobathe -50 mètres côté continent, et le site de Rochebonne a été désigné séparément. Il ajoute que le périmètre est aujourd'hui ajusté mais qu'il faut garder en tête que le FSD, qui a été notifié auprès de l'Union Européenne, considère à la fois l'enjeu « récif » mais également l'enjeu « mammifères marins » avec les GD. En faisant référence aux résultats du CMB, **Pierrick MARION** indique que ces derniers doivent être considérés lors de la mise en œuvre de cette action qui vise à adapter le périmètre du site à l'ensemble des enjeux de conservation. Il ajoute que le FSD ne sera pas modifié car il prend déjà en compte l'enjeu GD et assure que l'extension du périmètre vers le nord, incluant la zone de concentration du GD, n'aura aucune conséquence sur toute activité sur ce secteur, dont celle de la pêche professionnelle. Il s'agit là d'assurer uniquement une cohérence scientifique.

**Estelle BAUDINIÈRE** présente le bilan des groupes de travail pour l'enjeu « mammifères marins », qui fait état d'un site important dans le cycle de vie du GD, mais ne constituant pas une zone majeure pour la conservation de l'espèce. Elle expose une proposition de périmètre qui a été faite lors du dernier groupe de travail du 1<sup>er</sup> décembre 2015. Pour cet enjeu, elle indique qu'aucun consensus n'a été trouvé pour un futur périmètre, les avis divergents quant à la pertinence de leur intégration dans celui-ci.

**Hubert CARRE**, du CNPMM, s'inquiète d'une extension trop importante des zones protégées pouvant conduire à des futures restrictions de l'activité de la pêche professionnelle.

**Pierrick MARION** souligne que les craintes existantes il y a neuf ans, liées aux contraintes d'extension des sites Natura 2000 ont aujourd'hui disparu et prend l'exemple des sites terrestres, indiquant que certaines pressions vont plutôt dans le sens d'une augmentation des sites pour pouvoir bénéficier des aides publiques. Il ajoute que pour le site de Rochebonne, il n'y aura pas d'incidence inquiétante pour la pêche.

**Michel CROCHET** souligne qu'à l'heure actuelle il n'y a pas de restriction et s'inquiète de ce qu'il y aura après.

**Pierrick MARION** lui répond que pour l'instant il n'y a rien.

**Hubert CARRE** indique qu'il note une pression de la société civile notamment au travers des consultations publiques sur les projets d'arrêtés de la DIRM concernant la pratique du chalutage pélagique dans le secteur de Rochebonne au sens large, alimentée par une littérature importante qu'on ne voyait pas auparavant. Il trouve dommageable que des personnes néophytes en matière de pêche professionnelle, trouvent justifié d'interdire cette activité au seul titre que la zone pratiquée est protégée au titre de Natura 2000.

**Nolwenn GACE-RIMAUD** souhaite préciser les échanges des derniers groupes de travail en disant qu'il n'y a pas eu de consensus scientifique et qu'il convient de se poser la question de la pertinence

de l'intégration de l'enjeu GD sur ce petit site avec un agrandissement vers le nord, alors que son aire de répartition est à l'échelle de l'ensemble du Golfe de Gascogne. Elle ajoute que ceci est d'autant plus valable au regard des désignations à venir pour les sites Natura 2000 au large concernant le talus où sont davantage observées les concentrations de populations de GD (cf cartes PEALGIS, diapo 22). Elle conclut en soulignant que même s'il y a eu quelques observations par les usagers de loisir, elle ne trouve pas pertinent la demande d'extension vers le nord, exprimée lors des groupes de travail. Elle trouve prématuré d'étendre ce site pour cet enjeu GD au regard des désignations au large à venir.

**Françoise GUIMAS** précise que le MNHN, référent scientifique au niveau national du Ministère en charge de l'Environnement pour la politique Natura 2000, a indiqué pendant les groupes de travail qu'il allait dans le sens de l'extension vers le nord pour cet enjeu.

**Jean-Pierre LEAUTE**, de la station Ifremer de l'Houmeau, indique que la « tache » GD issue des données du CBM, est le résultat d'un krigeage informatique et mathématique et qu'elle pourrait évoluer, avec de nouvelles observations, en dehors du périmètre qui nous intéresse aujourd'hui.

**Pierrick MARION** rappelle que cette « tâche » est le résultat d'observations cumulées sur plus de 30 années sur le Golfe de Gascogne, et que sa présence à cet endroit, indique un pic de présence du GD. Il ajoute que certes, il ne s'agit que de moins 2% de la population, mais que cet isolât symbolise un biotope particulier sur Rochebonne qu'on ne retrouve pas ailleurs.

**Pierre-Guy SAURIAU**, du CNRS-LIENSs à La Rochelle, indique qu'il y a certainement un lien fonctionnel entre le site de Rochebonne et le talus continental pour les individus observés entre la fin de l'hiver et le début du printemps.

**Nolwenn GACE-RIMAUD** admet l'existence de ce lien fonctionnel probable, mais il ne lui semble pas que cette extension vers le nord, petite à l'échelle de répartition du GD, vienne combler cette problématique, alors que les mammifères sont des individus mobiles et majoritairement observés sur le talus. Ils vont graviter autour mais rien ne prouve qu'ils seront dans le périmètre.

**Anne-Laure BARILLE** rappelle la morphologie de Rochebonne qui lui confère des particularités en termes de courantologie et d'apports en surface de sels nutritifs à la base de la chaîne alimentaire. Ces éléments font de ce site un haut lieu de production primaire, base de l'alimentation des maillons trophiques supérieurs, jusqu'au GD, au sommet de cette chaîne alimentaire. Le site de Rochebonne constitue certainement une halte restauratrice pour les prédateurs supérieurs, dont les GD. En fonction des observations faites par les différents usagers à la fois à l'est et à l'ouest du site, elle propose de tracer *a minima*, un cercle autour des roches de Rochebonne, matérialisant l'attrait de cette espèce pour ce secteur et basé sur les données du CMB sur 30 années.

**Nolwenn GACE-RIMAUD** ne trouve pas cette proposition d'extension vers le nord pertinente, car elle n'améliorerait pas l'objectif de conservation du site pour le GD ainsi que la protection de ce dernier.

**Pierrick MARION** indique que pour un site terrestre, omettre d'inclure une zone de concentration d'une espèce patrimoniale constitue une faute administrative et qu'on est dans le même cas pour Rochebonne. Inclure la zone de concentration du GD permettrait d'assurer une cohérence administrative et scientifique et n'aurait pas de conséquences sur l'activité de pêche professionnelle.



**Perrine DUCLOY**, prenant la parole en tant que représentante des pêcheurs professionnels et non comme structure animatrice du site, se permet de préciser qu'à l'heure actuelle, la méthodologie pour l'analyse du risque pêche n'est pas encore mise en œuvre sur ce site. Les conséquences sur les activités ne sont donc pas connues de façon sûre aujourd'hui. Elle ajoute qu'en mer, il n'existe pas le même recul qu'à terre, sur l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Seul un site, localisé en Manche, l'a mise en œuvre pour le moment, entraînant des restrictions conséquentes pour les activités de pêche. Aujourd'hui, les conséquences d'une mesure prise suite au constat d'un risque potentiel d'interaction ne sont pas connues. Elle conclut en disant que le CNPMM a des craintes quant à la mise en place d'une méthodologie très administrative, et qu'il faut se laisser le temps de prendre le recul nécessaire pour analyser les conséquences qui en découleraient, sans faire de « fausses promesses » aux usagers du site.

**Anne-Laure BARILLE** intervient en disant qu'au cours des campagnes de terrain sur le site, elle n'a observé, en l'état actuel des choses, aucun impact notable de l'activité de la pêche professionnelle sur l'habitat récif. Elle ajoute que ce site reste parmi les plus performants en termes de biodiversité marine et qu'il n'y a aucune raison que cette activité soit menacée sans changement notable de celle-ci.

**Pierrick MARION** souligne qu'il est nécessaire de connaître les atteintes avant de prendre une décision quant aux mesures de gestion, et qu'ici on est dans le cas d'un site en parfait état. Il ne voit par conséquent pas en quoi ce site pourrait poser problème pour les activités, dont la pêche professionnelle.

**Laure DUPECHAUD**, de l'antenne Atlantique de l'AAMP, indique qu'il faut distinguer d'une part (i) la désignation d'un site Natura 2000 au regard d'enjeux écologiques, et d'autre part (ii) les travaux liés aux croisements et à l'analyse de risque pouvant dégager certains risques potentiels d'interaction et voir comment les réduire et les éviter. Elle indique qu'il n'est pas recevable d'argumenter le débat pour ne pas agrandir le site au regard d'éventuelles mesures potentielles qui découleraient de l'analyse des risques.

**Perrine DUCLOY** lui indique en retour qu'il n'est non plus pas recevable d'agrandir le site en disant qu'il n'y aura de toute façon pas d'impact sur la pêche professionnelle car aujourd'hui rien n'est certain à ce sujet.

**Laure DUPECHAUD** conclut donc que dans tous les cas l'extension du site doit uniquement se faire au regard des enjeux écologiques. Elle ajoute qu'aujourd'hui, il n'a pas été trouvé de consensus sur l'enjeu GD en groupe de travail, ni entre les experts eux-mêmes. Les différents points de vue relèvent des approches à différentes échelles : oui les enjeux GD sont, à l'échelle du golfe de Gascogne, situés sur le talus continental, et oui des enjeux existent à l'échelle du site puisqu'une concentration de GD a été observée au nord du site. L'intérêt que présente l'outil aire marine protégée est de focaliser sur le périmètre en question et d'y mettre en place des expérimentations, lorsque des moyens financiers sont disponibles. En l'occurrence ces moyens pourront porter sur l'acquisition de connaissances sur la fonctionnalité du site.

**Thibault BROSSARD**, de la DDTM 17, intervient en soulignant que le périmètre proposé pour l'enjeu récif intègre déjà une partie de la zone de concentration des GD. Il souhaite rappeler que la DHFF demande une notification claire des éléments physiques et biologiques essentiels à la vie et à la reproduction des espèces aquatiques présentes sur le site.

**Anne-Laure BARILLE** prend l'exemple des oiseaux, par analogie aux mammifères marins, pour éclaircir cette idée d'échelle en disant que dans tous les cas la population est présente mais que quelques individus se servent du site certainement pour effectuer l'équivalent d'une halte migratoire, d'où l'intérêt de les protéger en protégeant cette partie nord du site. Elle indique qu'il doit bien y avoir une raison pour laquelle le GD se rend à cet endroit précis du plateau continental dans le golfe de Gascogne, et qu'il est nécessaire de savoir pourquoi et si ce sont toujours les mêmes individus.

**Thibault BROSSARD** indique que c'est ce manque de connaissances sur les espèces aquatiques rend injustifié l'agrandissement du site au nord.

**Anne-Laure BARILLE** lui rappelle qu'au départ le site de Rochebonne avait été désigné uniquement à partir de la présence du GD, et qu'il n'y avait aucune donnée sur l'habitat récif. Ce n'est qu'après les explorations qui ont été effectuées qu'on s'est aperçu de la richesse du site.

**Estelle BAUDINIÈRE** intervient en disant que tous ces débats ont eu lieu au cours des derniers groupes de travail, et que toutes les conclusions sont reportées dans les comptes rendus téléchargeables sur le site internet du site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne (<http://plateaurochebonne.n2000.fr/>).

**Daniel LE DIREACH** prend acte qu'il n'y a pas de refus de principe sur la proposition de périmètre « récif » qui s'appuie sur des éléments scientifiques, et est disposé à donner suite à cette proposition d'extension. Pour ce qui concerne l'enjeu « mammifères marins », l'idée de la Préfecture Maritime est de ne pas prendre une décision dans l'immédiat mais de travailler dans l'approche de la désignation des sites Natura 2000 au large, au niveau du talus continental. Il ajoute que ceci s'effectuera dans un avenir proche car l'Instruction ministérielle est à la signature (co-signature Ministère de la Défense et MEEM). Suite à cette signature, il indique que des propositions de zones devraient être formulées dans un délai de six mois environ, et que c'est dans ce cadre-là qu'il conviendra de réétudier la pertinence de la désignation de certaines zones par rapport à la globalité du réseau Natura 2000. Ces travaux se feront si besoin avec l'appui des scientifiques pour juger de la pertinence des zones et de la cohérence du réseau Natura 2000 de manière globale.

### 3. Information sur la suite de l'animation du site.

**Estelle BAUDINIÈRE** passe la parole à **Laure DUPÉCHAUD** qui indique que ces 15 mois d'animation sont le fruit d'une convention entre l'AAMP et le CNPMM, qui malheureusement ne sera pas renouvelée en 2016 pour des raisons strictement financières. En effet, aujourd'hui l'ensemble des parties souhaite poursuivre ce travail et initie des recherches de financements, notamment européens au travers du FEAMP (Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche), pour reconduire ce partenariat. Cependant les cadres méthodologiques du FEAMP, définissant les actions pouvant être financées, ne sont pas encore aboutis. Sans éléments précis à ce jour, **Laure DUPÉCHAUD** ne peut se prononcer pour la suite de l'animation qui sera en stand-by jusqu'à nouvel ordre, et espère qu'elle pourra être relancée l'année prochaine.

**Daniel LE DIREACH** intervient en disant que le budget 2016 de l'AAMP ne permet donc pas de poursuivre l'animation de la même façon, et que l'animation pourrait continuer dans le cadre de la future Agence Française de la Biodiversité (AFB), qui devrait être installée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et dans laquelle l'AAMP sera incluse.

**Perrine DUCLOY** indique que potentiellement il serait possible d'émarger auprès du FEAMP sur certaines mesures pour couvrir les 0,15 ETP prévus pour l'animation d'un site Natura 2000. En fonction des délais au niveau national et des retours des appels à projets, il pourrait être envisagé une relance de l'animation à partir de l'automne mais sans assurance à ce jour.

**Daniel LE DIREACH** rapporte que les budgets de l'AAMP sont très restreints pour 2016, et entraînent des décisions de priorisation en termes d'animation de sites Natura 2000, mais également des parcs naturels marins. Il n'est pas possible de savoir quels moyens seront alloués à l'AFB.

**Hubert CARRE** tient à souligner que le budget alloué n'était pas suffisant au regard du travail réellement demandé par l'animation du site, et qu'**Estelle BAUDINIÈRE** a largement dépassé ce temps. Il souhaiterait que l'assemblée en soit consciente et constate qu'il n'est pas concevable d'établir un partenariat sérieux dans ces conditions-là pour une prochaine convention.

**Perrine DUCLOY** ajoute que les membres du COPIL seront informés de la suite donnée à l'animation d'ici la fin de l'année 2016.

**Anne-Laure BARILLE** suggère la mise en place d'un programme de recherche, en dehors de l'animation, avec des demandes de financement pour continuer d'améliorer les connaissances sur ce site relativement exceptionnel. Elle indique que les données déjà recueillies permettraient d'alimenter un dossier sérieux pour ce type de projet, en collaboration avec divers laboratoires de recherches, titulaires de toutes les compétences nécessaires. Il n'est pas nécessaire d'attendre un nouveau COPIL pour lancer un tel projet.

**Daniel LE DIREACH** déplore le blocage de l'animation, à peine relancée, et espère pouvoir organiser un prochain COPIL en 2017.

**Estelle BAUDINIÈRE** indique qu'il y a un désir conjoint de poursuivre l'animation avec l'AAMP.

**Daniel LE DIREACH** conclut ce 8<sup>e</sup> COPIL en remerciant les membres de s'être déplacés et pour la franchise de leurs échanges. Il ajoute que le travail continu sur la modification du périmètre, pour l'enjeu « récif » ainsi que pour la suite à donner sur l'enjeu « mammifères marins », à l'issue duquel il sera possible de constituer le dossier.

**Françoise GUIMAS** et **Daniel LE DIREACH** remercient **Estelle BAUDINIÈRE** pour le travail accompli durant ces 15 derniers mois compte tenu des contraintes de la convention et de la difficulté à animer un DOCOB que l'on n'a pas rédigé soi-même.

La séance est levée à 12h20

A Brest, le 26 AVR. 2016

L'administrateur général de 2<sup>ème</sup> classe des affaires maritimes  
Daniel Le Diréach  
adjoint au préfet maritime de l'Atlantique  
chargé de l'action de l'Etat en mer,

